



PEDT

Projet Éducatif Du Territoire

2026-2030

Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais



SOMMAIRE

Préambule	3
Le territoire (les caractéristiques avec des chiffres clés, les équipements...)	4
◦ Les dynamiques démographiques	6
◦ Les structures éducatives du territoire	8
◦ Les partenaires associatifs et communautaires	9
Les axes et actions pour les 5 années à venir	13
◦ Axe 1 = Faciliter le lien entre les familles et les professionnel(le)s	15
◦ Axe 2 = Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes	17
◦ Axe 3 = Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles	20
◦ Axe 4 = Lutter collectivement contre les violences sous toutes ses formes	23
Les critères d'évaluation	25
La communication et la gouvernance du Projet	36
Annexes	38

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais (CCPAL) est en charge de la compétence scolaire du territoire depuis le 01/01/2017 suite à la fusion des communautés de communes d'Arnay le Duc et Liernais.

La gouvernance référente actuelle est Patrice DORMENIL, président de la CCPAL et la Vice-présidente en charge de l'Enfance, la Jeunesse, l'Action Sociale et la Santé.

Un partenariat avec le centre social et une collaboration avec le système éducatif se sont développés depuis quelques années.

Pour pérenniser ce partenariat déjà existant, tout en continuant de le développer, la collectivité souhaite établir un projet éducatif territorial (PEDT) qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'accompagnement des Francas a été sollicité pour la réalisation de ce projet intégré dans l'axe n°2 de la Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire nouvellement renouvelée.

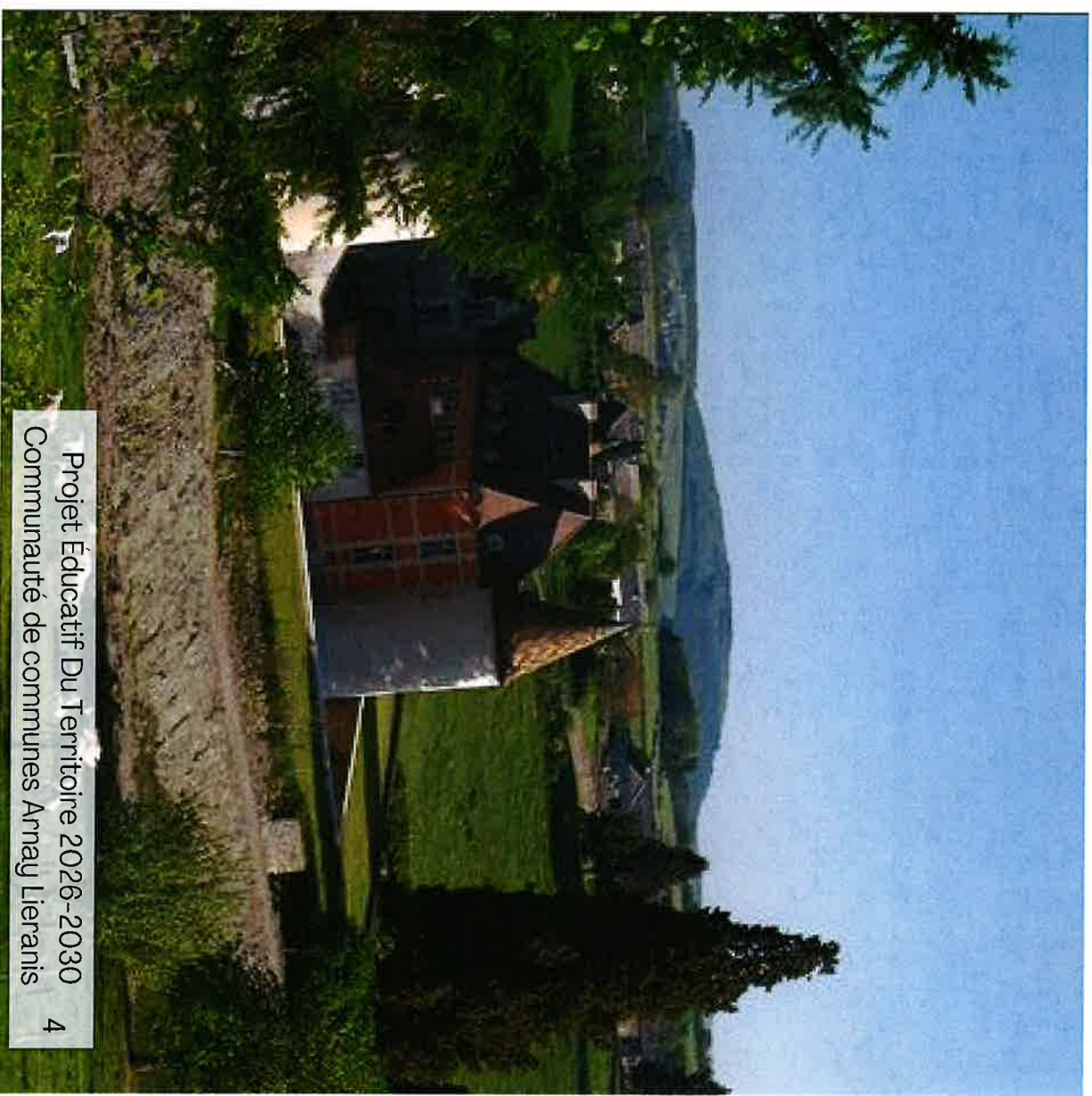
Ces deux projets (PEDT et CTG) évolueront parallèlement sur les cinq années à venir.

Pour toucher au plus près la population concernée du territoire, une enquête a été réalisée sous forme de cartes postales, distribuées dans des lieux stratégiques (garderies périscolaires, écoles, centre social, crèche...).

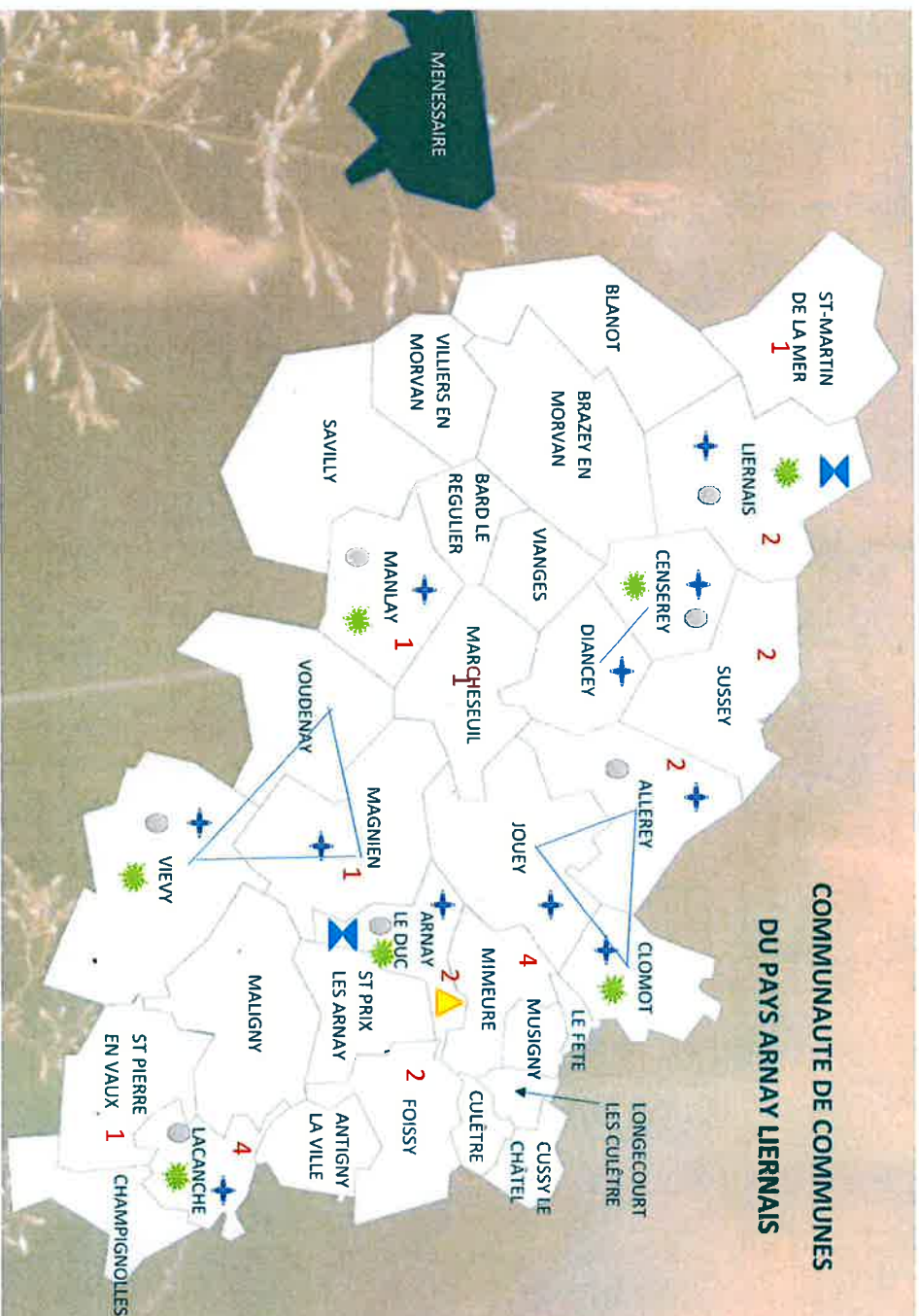
Elle a permis ensuite, lors de la mise en place d'ateliers de travail avec différents acteurs (instituteurs, personnel de la CCPAL, élus, assistantes sociales, Camsp, centre social, représentant du Conseil départemental) de cibler les besoins et attentes des parents, des enfants et des professionnel(le)s et de les nommer avec des axes et des actions au sein du PEDT.

Le territoire

(les caractéristiques
avec des chiffres clés,
les équipements...)



CARTE DU TERRITOIRE



-  ÉCOLES (maternelles et/ou primaires)
-  GARDERIES
-  RESTAURATIONS SCOLAIRES
-  COLLÈGE
-  MAM, CRÈCHE, CENTRE SOCIAL
-  1 NOMBRE D'AM
-  RPI

Les principales dynamiques démographiques

La communauté de communes du Pays Arnay Liernais comprend 34 communes et compte 7000 habitants en 2025. Elle représente 1,3% de la population du département de la Côte d'Or. Ce territoire rural se caractérise par une superficie de 437,20km² avec une faible densité de population : 15 habitants par km² contre 61 au niveau départemental. La population de la communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais est relativement âgée :

	CCPAL	DÉPARTEMENT
Habitants âgés de 65 ans et +	12,9%	17,5%
La part des 18 à 24 ans	4,3%	10,2%
INDICE DE JEUNESSE	44	79

ANNÉES	2022	2023	2024
NAISSANCES	52	51	45

	CCPAL
Enfants âgés de moins de 3 ans	170
Enfants âgés de 3 à 5 ans révolus	184
Enfants âgés de 6 à 11 ans révolus	385
Jeunes âgés de 12 à 17 ans révolus	439
Jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus	304
Couples avec enfant(s) à charge	693



LES STRUCTURES PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

- Une Crèche de 26 places
- Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de 12 places
- Un Relais Petite Enfance et guichet unique
- 22 Assistantes Maternelles pour 74 places

LES STRUCTURES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE

LES ÉCOLES MATERNELLES DU TERRITOIRE

- ARNAY-LE-DUC **41 ÉLÈVES**
- JOUEY **19 ÉLÈVES**
- LACANCHE **27 ÉLÈVES**
- MANLAY **15 ÉLÈVES**
- LIERNAIS **24 ÉLÈVES**
- VIEVY **25 ÉLÈVES**
- DIANCEY **19 ÉLÈVES**

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DU TERRITOIRE

- ARNAY LE DUC **53 ÉLÈVES**
- ALLERREY **18 ÉLÈVES**
- CLOMOT **17 ÉLÈVES**
- LACANCHE **46 ÉLÈVES**
- LACANCHE (ULIS) **12 ÉLÈVES**
- VIEVY/MAGNIEN **30 ÉLÈVES**
- LIERNAIS **40 ÉLÈVES**
- MANLAY **12 ÉLÈVES**
- CENSERREY **14 ÉLÈVES**

LES COLLÈGES DU TERRITOIRE

- COLLÈGE DE ARNAY LE DUC **147 ÉLÈVES**
 - 2 SIXIÈMES DE 19 ÉLÈVES
 - 2 CINQUIÈMES DE 16 ET 18 ÉLÈVES
 - 2 QUATRIÈMES DE 19 ET 14 ÉLÈVES
 - 2 TROISIÈMES DE 20 ET 22 ÉLÈVES
- COLLÈGE DE LIERNAIS **60 ÉLÈVES**
 - 1 SIXIÈMES DE 14 ÉLÈVES
 - 1 CINQUIÈMES DE 16 ÉLÈVES
 - 1 QUATRIÈMES DE 14 ÉLÈVES
 - 1 TROISIÈMES DE 16 ÉLÈVES

**619 enfants scolarisés
sur le territoire en 2025**

LES GARDERIES ET RESTAURATIONS SUR LE TERRITOIRE

EN 2025

**290 Enfants ont fréquenté une garderie,
405 Enfants ont mangé en restauration scolaire**

Les horaires des différentes écoles n'étant pas tous identiques, les horaires des 7 garderies périscolaires diffèrent selon les lieux pour s'adapter aux heures de début et de fin des cours.

Un système de bus est mis en place pour véhiculer les enfants fréquentant les écoles sans restauration ni garderie sur place. Ce service est financé par la région.

RPI MAGNIEN / VIEVY / VOUDENAY

• MAGNIEN : Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 11h45 / 13h30 à 16h30
• VIEVY : Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

Restauration scolaire : : salle de cantine école de Viévy de 11h30 à 13h30

Garderie : dans l'école de Viévy. Le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

RPI CENSEREY / DIANCEY / SUSSEY

• DIANCEY : Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

• CENSEREY : Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

Restauration scolaire : : salle de cantine école de Censerey de 12h à 14h

Garderie : dans salle cantine Censerey. Le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 17h à 18h45

ÉCOLE MANLAY

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 16h30

Restauration scolaire : : salle de cantine école de Manlay de 12h à 13h30

Garderie : dans l'école de Manlay. Le matin de 7h à 9h et le soir de 16h30 à 18h30

RPI ALLEREY / CLOMOT / JOUEY

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

Restauration scolaire : : salle des fêtes de Clomot de 11h30 à 13h30

Garderie : : salle à Allerey. Le matin de 7h à 8h30, le soir de 16h30 à 18h30

UN GROUPE SCOLAIRE PRIVÉ

accueille 3 classes avec 21 élèves en maternelle, 28 élèves en CE1/CE2 et 25 élèves en CP/CM
Les horaires de l'école : 9h/12h et 13h45/16h45

L'accueil périscolaire : 7h45/9h00 et 16h45/18h avec environ une dizaine d'élèves le matin et même chose le soir. Il y a entre 50 et 60 élèves qui restent à l'école pour la pause méridienne.

LES GARDERIES ET RESTAURATIONS SUR LE TERRITOIRE

Ecole maternelle Jean de la Fontaine à Arnau-le-Duc

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
Restauration scolaire : salle de repas sur site – 12h à 14h
Garderie : le matin : de 7h à 9h et le soir de 17h à 18h30

Ecole élémentaire Pierre MEUNIER à Arnau-le-Duc

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
Restauration scolaire : salle de repas sur site – 12h à 14h
Garderie : à l'école Jean de la Fontaine. Le matin de 7h à 9h, le soir de 17h à 18h30

Ecole maternelle et élémentaire Edgar Drouhin à LACANCHE

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
Restauration scolaire : salle des fêtes de Lacanche de 11h30 à 13h30
Garderie : salle de garderie au rez-de-chaussée de l'école. Le matin de 7h à 8h30, le soir de 16h30 à 18h30

Ecole maternelle LIERNAIS

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40 à 11h40 / 13h20 à 16h20

Ecole élémentaire LIERNAIS

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

Restauration scolaire pour les 2 écoles : salle cantine collège Liernais

De 11h40 à 13h20 pour la maternelle
De 11h30 à 13h30 pour l'élémentaire

Garderie pour les 2 écoles : salle ancienne école de Liernais

Matin de 7h30 à 8h40 pour la maternelle / de 7h à 8h30 pour l'élémentaire
Soir de 16h20 à 18h30 pour la maternelle / de 16h30 à 18h30 pour l'élémentaire

LE CENTRE SOCIAL DU PAYS D'ARNAY LIERNAIS



Centre Social
du Pays d'Arnay-Liernais

Accueil de loisirs

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans. Un projet pédagogique est mis en place afin de permettre à l'enfant de participer à l'organisation de son temps libre et de pratiquer des activités à dimension collective.

Localisation :

Arnay-le-Duc : Centre social – 3 rue de la Gare 21230 Arnay-le-Duc
Liernais : École maternelle – 1 chemin des Écoliers 21430 Liernais

Les horaires : De 7 h 30 à 18 h 30

Inscription à la demi-journée, à la journée avec ou sans repas, le mercredi et les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

L'espace Jeunes

L'espace jeunes est un lieu où les adolescents de 11 à 17 ans peuvent pratiquer une activité, proposer et participer à des projets ou simplement se retrouver.

Les horaires : Pendant les vacances scolaires de 13 h 30 à 18 h 30 (hors période de Noël). Horaires spécifiques pour les sorties, les soirées...

Accompagnement scolaire (CLAS)

Le Centre Social propose une aide méthodologique aux devoirs, de l'école élémentaire au collège. Encadré par des animateurs et des bénévoles, ce temps permet à l'élève d'apprendre à s'organiser dans sa relation aux devoirs et à la scolarité.

Les horaires :

Arnay-le-Duc :

lundi et jeudi de 17 h à 18 h 30 : collège

lundi et vendredi de 17 h à 18 h 30 : du CP au CM2

mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 : du CP au CM2

Liernais :

Mardi et jeudi de 16 h 30 à 18 h : du CP au CM2

La ludothèque

Accès libre :

Vous pouvez venir jouer sur place, gratuitement et sans inscription, sur les horaires d'ouverture de la médiathèque. Un espace jeu libre est dédié dans la médiathèque. Environ 300 jeux de société (et régulièrement des nouveautés en arrivage !) Des jouets adaptés à tous les âges. Un espace gaming (PlayStation 2, Wii U, Xbox One)

Emprunt de jeux :

Il est également possible d'emprunter des jeux gratuitement sous conditions pour les familles, pour les associations, les écoles... L'inscription à la ludothèque est gratuite et comprend également l'inscription à la médiathèque.

La médiathèque

La médiathèque municipale à vocation communautaire propose un large choix de romans de toutes catégories (policier, historique, gros caractères, science-fiction...), de livres en gros caractère, DYS, de documentaires, de périodiques, de BD et de CD/DVD pour tous les âges. L'adhésion à la médiathèque est désormais gratuite. Bébé bouquine Médiathèque Numérique

Horaires d'ouverture :

lundi : 15 h – 18 h 30

mardi : 14 h 30 – 18 h 30

mercredi : 9 h 30 – 11 h 30 et 14 h 30 – 18 h 30

vendredi : 15 h – 19 h 30

Projet Éducatif Du Territoire 2026-2030
Communauté de communes Arnay Liernais

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SOCIO-CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

- Association Omnisport Arnétois : athlétisme, arts martiaux, hand ball, tennis
- Association Tennis de table
- Association Tai Chi Taoïste
- Club-cyclo du pays d'Arnay
- Rando club du pays d'Arnay
- Association sportive et culturelle de Manlay
- Association culture et loisirs de Marcheseuil
- Association Loisirs Jeunesse Culture d'Arnay le Duc
- Association mémoire de la lime
- Etc ...

FOCUS SUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique du Pays Arnay Liernais existe depuis une dizaine d'années. Elle offre la possibilité à tous de venir apprendre la musique et de partager des bons moments. Elle propose un choix d'instruments variés, de la flûte traversière à la clarinette, le saxophone, la trompette, l'euphonium, la guitare et le piano. Il est proposé également des cours de formation musicale, de l'éveil musical (à partir de 5 ans) ainsi qu'une chorale adulte,

Les axes et actions pour les 5 années à venir



LA DÉMARCHE

Une enquête sous forme de cartes postales a été organisée en octobre et novembre 2025.

Ces cartes postales, destinées aux enfants, aux parents et aux professionnel(le)s travaillant au contact des familles ont été distribuées dans l'ensemble des écoles (publique et privée), dans les deux centres de loisirs, sur les deux sites d'aides aux devoirs proposés par le centre social et à la crèche du territoire.

L'accompagnant des Francas, la chargée des affaires scolaires et la coordinatrice petite enfance/enfance/jeunesse sont intervenus directement auprès des enfants et du personnel des garderies périscolaires pour les accompagner à remplir les cartes postales.

L'ensemble des cartes postales a été récupéré fin décembre pour une analyse des retours en ateliers de travail début janvier avec les partenaires collaborant depuis le début du projet. Des axes et actions, visant à répondre et améliorer les besoins et attentes du public visé, ont été listés et utilisés pour la rédaction du PEDT.



Exemple de réponse aux cartes postales en Annexe

Projet Éducatif Du Territoire 2026-2030
Communauté de communes Arnay Lierranis

Axe 1

Faciliter le lien entre les familles et les professionnel(le)s

Action 1.1 intervention au cours des réunions dans les écoles pour présenter les services de la CCPAL

- Qui est concerné par l'action :

Les intervenants : Les élu(e)s et les personnes employées par la collectivité en charge des affaires scolaires

Le public : les familles dont les enfants sont scolarisés dans les établissements scolaires du territoire, les professeurs des écoles, les ATSEM et le personnel encadrant les temps périscolaires (garderies et cantines)

- Le déroulement de l'action :

Une première intervention se fera lors de la réunion de rentrée scolaire organisée en septembre dans les locaux de la Communautés de Communes et destinée à l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles, les garderies périscolaires et les cantines.

Une deuxième intervention se fera au cour du premier conseil de classe, sur chaque site scolaire, en présence des professeurs des écoles et des représentants des associations des parents d'élèves.

Un rappel du sujet peut être envisagé aux conseils de classe des trimestres suivants.

Une seconde réunion d'information peut être programmée pour le personnel de la collectivité si le besoin est ressenti ou exprimé.

Ces interventions seront programmées pour chaque nouvelle année scolaire.

- Pourquoi cette action :

Avec l'accompagnement des Francas, une enquête a été réalisée sous forme de cartes postales, au plus près de la population concernée du territoire.

C'est en prenant connaissance des besoins et des attentes exprimés par les familles et professionnel(le)s qu'il a été constaté un manque de communication et d'informations avec la collectivité.



Axe 1 Faciliter le lien entre les familles et les professionnel(le)

Action 1.2 favoriser une meilleure communication entre les écoles et les garderies périscolaires pour instituer de la cohérence dans la prise en charge des enfants

- Qui est concerné par l'action :

Les élu(e)s

La chargée des affaires scolaires

Le personnel encadrant des garderies périscolaires

Le personnel de l'éducation nationale

- Le déroulement de l'action :

Convier les agents des garderies aux conseils décoles ainsi qu'aux temps d'inscriptions des enfants pour les rentrées scolaires

Organiser une rencontre trimestrielle avec les acteurs concernés par l'éducation de l'enfant (comité de parents, professeurs des écoles, assistantes maternelles, animateurs centre social et périscolaire , assistantes maternelles

crèche, personnels techniques (ménage)). Ces rencontres seraient organisées autour de thématiques telles que :

- éduquer, transmettre, instruire, accueillir, garder

- connaissance sur les professions: éducateurs, parents, professeurs etc..

• le temps, les rythmes, le développement de l'enfant

Penser à convier les personnels chauffeurs et encadrants des bus scolaires pour veiller à une communication complète

- Pourquoi cette action :

Avec l'accompagnement des Francas, une enquête a été réalisée sous forme de cartes postales mais également en se rendant directement sur les lieux, au plus près des personnes concernées.

C'est en prenant connaissance des besoins et des attentes exprimés par les professionnel(le)s qu'il a été constaté un manque de communication provoquant des difficultés dans la prise en charge des enfants.



Axe 2
Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.1 Partager avec les écoles les différents lieux culturels présents dans les communes du territoire

- Qui est concerné par l'action :

L'ensemble des maires des 34 communes du territoire

Le personnel de la collectivité

Les professionnel(le)s de l'éducation nationale

Les élèves

Les associations/bénévoles en gérance des lieux culturels s'il y en a

- Le déroulement de l'action :

Démarcher chaque commune pour prendre connaissance des différents lieux culturels du territoire

Contactier les personnes en gérance de ce patrimoine pour étudier la possibilité d'accueillir les enfants du territoire

Proposer ces actions au personnel enseignant pour les intégrer dans le cursus scolaire

Prévoir, pour la collectivité, des moyens de déplacement (bus et chauffeurs) pour se rendre sur ces lieux culturels

Demander aux enseignants, après chaque déplacements, de réaliser un temps d'échanges avec les élèves du primaire et collégiens, pour rapporter par écrit (dessins pour plus petits et écrits pour les plus âgés) le vécu de ces visites et découvertes

- Pourquoi cette action :

Notre territoire, riche de 34 communes rurales réparties sur une superficie de 473,20km², dispose de nombreux lieux

culturels, très différents et souvent méconnus de la population

La proximité de ces endroits à découvrir minimise les problèmes de mobilité, souvent un frein au déplacement des familles et groupes scolaires

L'enquête auprès des parents à fait ressortir le besoin des parents de partager des temps avec leurs enfants



Axe 2

Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.2 Instaurer, dans les garderies périscolaires, un système de partage du matériel ludique d'activités pour changer régulièrement les activités proposées aux enfants

- Qui est concerné par l'action :

La collectivité

Le personnel des garderies périscolaires

La chargée des affaires scolaires

Les élèves

La ludothèque

- Le déroulement de l'action :

Lister, budgétiser et acheter du matériel éducatif pour la réalisation d'activités précises après concertation avec le personnel concerné

Répertorier l'ensemble du matériel acheter et établir un calendrier de roulements de ce matériel sur l'ensemble des garderies

Établir une convention de prêt de jeux et jouets avec la ludothèque du centre social

Réaliser un calendrier de roulements de ces jeux et jouets sur l'ensemble des garderies tout en respectant les closes de la convention (nombre de jeux et jouets empruntés, durée du prêt ...)

- Pourquoi cette action :

Suite à l'enquête réalisée sous forme de cartes postales mais également en contact direct auprès des professionnel(le)s sur les lieux de garderies périscolaires, un manque de moyen a été pointé provoquant un accueil insatisfaisant des enfants

Le personnel encadrant rencontre des difficultés à encadrer les enfants sur ces temps provoquant un accueil bruyant avec parfois des tensions entre enfants compliquées à gérer

La majorité du personnel a émis le souhait de participer à l'amélioration de ces temps de partage avec les enfants



Axe 2
Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.3 Partenariat avec un ambassadeur du tri

- Qui est concerné par l'action :

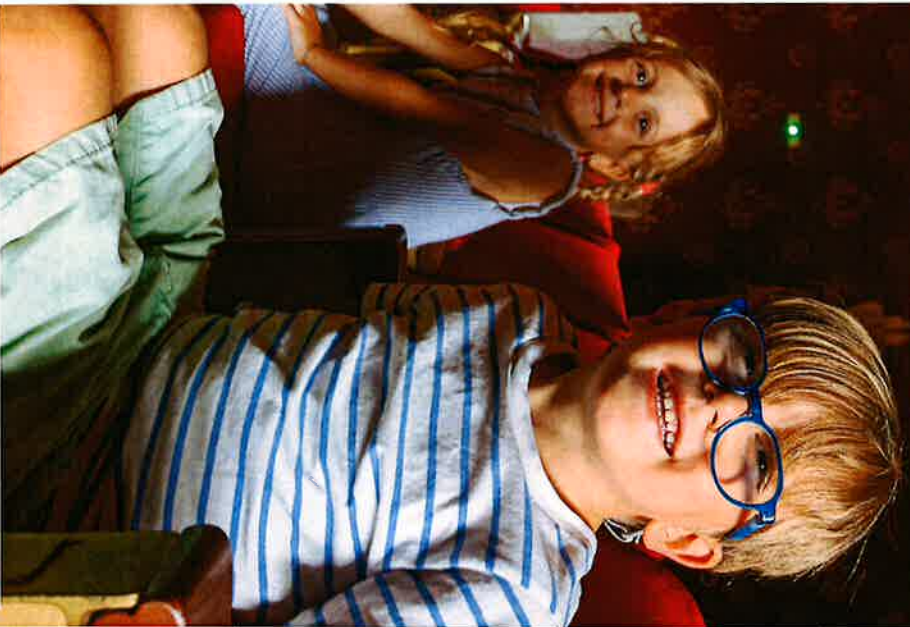
Le personnel au service de l'environnement ou ambassadrice du tri
La chargée des affaires scolaires et le personnel des garderies périscolaires
Les professionnel(le)s de l'éducation nationale et les élèves

- Le déroulement de l'action :

Contacteur l'ambassadrice du tri pour présenter le projet et travailler à la réalisation de différentes animations selon les lieux (écoles, garderies)
Mettre en relation l'ambassadrice du tri avec les enseignants, la chargée des affaires scolaires et le personnel encadrant des garderies pour organiser les différentes animations proposées

- Pourquoi cette action :

Utilisation des services existants sur notre territoire
L'enquête auprès des parents à fait ressortir le besoin des parents de partager du temps avec leurs enfants
Notre territoire est en pleine évolution concernant le tri des ordures ménagères, sujet d'actualité au quotidien et pour tous



Axe 3

Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles

Action 3.1 Pérenniser le bassin mobile actuel en un bassin fixe pour l'apprentissage de la natation

- Qui est concerné par l'action :

Les élus communautaires

La Ligue de natation Bourgogne Franche Comté

Organismes financeurs tels que l'Agence Nationale du Sport, la Ligue de Natation, la Région, le Département, CAF, L'état au titre de la DETR...

L'ensemble des écoles du territoire

Les centres de loisirs du territoire

La population du territoire

- Le déroulement de l'action :

Deux expérimentations récentes de bassin mobile ont confirmé un réel besoin sur notre territoire

Contact avec la Ligue de natation Bourgogne Franche Comté

Étude de faisabilité financière et technique pour l'installation d'un bassin fixe

Recherche de financements tels que l'Agence Nationale du Sport, la Ligue de Natation, la Région, le Département, CAF,

L'état au titre de la DETR.....

- Pourquoi cette action :

Forte demande de la population de pérenniser le bassin mobile installé quelques mois pendant 2 années sur notre territoire

Difficulté aux écoles de bénéficier de créneaux pour leurs classes au sein des piscines des territoires voisins (Autun et

Beaune)

Trop peu de loisirs aquatiques de proximité

Les expérimentations récentes de bassin mobile ont confirmé :

• une fréquentation réelle • une capacité d'organisation locale • l'intérêt d'une solution pérenne maîtrisée financièrement



Axe 3
Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles

Action 3.2 Proposer un mur d'escalade dans un gymnase (Lierrais)

- Qui est concerné par l'action :

Les élus communautaires
1 habitantes du territoire et 1 autre à l'extérieur à l'origine de la demande
Conseil régional de Bourgogne Franche Comté
L'agence nationale du sport
La fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME)
Les habitants du territoire, les écoles et le centre social

- Le déroulement de l'action :

Prendre contact avec les personnes à l'origine du projet pour échanger sur le sujet
Collaborer aux démarches de demandes de financements possibles pour réaliser les travaux
Création de l'association

- Pourquoi cette action :

Répondre à une demande : 50 personnes intéressées dont 7 enfants dans les secteur et seulement avec une communication minimaliste
5 personnes souhaitent s'investir dans ce projet dont 3 ont déjà le diplôme d'initiateur d'escalade
12 sites d'escalade en extérieur dans le Morvan pour pratiquer ce sport



Axe 3
Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles

Action 3.3 Edition, par l'office du tourisme du territoire, d'un livret saison culturelle et sportive à destination de l'ensemble des habitants du territoire dans un 1^{er} temps puis distribution à l'extérieur

- Qui est concerné par l'action :

Le personnel de l'office du tourisme
Les élus communautaires
La population du territoire
La population extérieure au territoire

- Le déroulement de l'action :

Répertorier l'ensemble des associations sportives et culturelles du territoire
Réaliser un livret listant l'ensemble
Distribuer ce livret dans des lieux stratégiques et le mettre à disposition du public sur notre territoire dans un 1^{er} temps
Organiser une circulation de ce livret en dehors de notre territoire dans un second temps

- Pourquoi cette action :

Trop d'enfants ne pratiquent pas ou peu d'activités sportives et culturelles
Trop de parents manquent d'information sur les différentes activités proposées sur le territoire
Trop de secteurs du territoire reste isolés



Axe 4
Lutter collectivement contre les violences sous toutes ses formes

Action 4.1 Formation gratuite par jeunesse et sport sur les violences en général

- Qui est concerné par l'action :

L'ensemble du personnel de la collectivité et du centre social travaillant au contact de jeunes enfants, d'enfants et d'adolescents

- Le déroulement de l'action :

Proposer une formation complète à l'ensemble des professionnel(le)s sur toutes les formes des violences
Organiser un calendrier de départ en formation en évitant la fermeture des différents services de la collectivité (crèche, garderies périscolaires...)

- Pourquoi cette action :

Demande de la part des professionnel(le)s
Souhait de la part des élus communautaires
Amélioration de l'accueil et de l'encadrement des jeunes enfants, enfants et adolescents

Axe 4
Lutter collectivement contre les violences sous toutes ses formes

Action 4.2 Mise en place sur le territoire du « Pack nouveau départ »

- Qui est concerné par l'action :

Les élus communautaires
Le Conseil Départemental
La coordinatrice petite enfance/enfance/jeunesse et la chargée des affaires scolaires
La crèche et le Relais petite enfance/guichet unique
Les familles et leurs enfants en situation de violences conjugales

- Le déroulement de l'action :

Un partenariat est officiellement établi entre le Conseil Départemental et la collectivité
Une délibération est votée fixant le tarif horaire au plancher en cas d'accueil à la crèche d'enfants en situation de violences conjugales
Une fiche d'engagement répertoriant tous les contacts utiles et le déroulement de la procédure est établie
Une information est dispensée au personnel des services concernés

- Pourquoi cette action :

Notre territoire n'est malheureusement pas épargné aux situations de violences conjugales



LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



Axe 1

Faciliter le lien entre les familles et les professionnel(le)s

Action 1.1 intervention au cours des réunions dans les écoles pour présenter les services de la CCPAL

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Les employé(e)s et professeurs des écoles sont en contact direct avec les familles
Ils seraient judicieux qu'ils connaissent et comprennent les différents services mis en place par la collectivité pour les familles
pour apporter des renseignements précis aux parents et être en capacité de les orienter vers les personnes ayant les compétences requises pour répondre à leurs attentes et besoins

- Les indicateurs qualitatifs :

Des professionnel(le)s plus serein(e)s sur le terrain suite à une meilleure compréhension du fonctionnement en interne avec les bonnes informations à donner aux familles
Des professionnel(le)s plus motivé(e)s auprès des enfants avec un temps d'accueil en garderie périscolaire consacré à des activités ludiques plutôt qu'à la résolution de situations conflictuelles à l'arrivée des parents
Des parents moins agacés et moins anxieux suite à la présence d'une communication directe avec les bons interlocuteurs
Des enfants soumis à moins de tension entre leurs parents et les professionnel(le)s qui les encadrent

- Les indicateurs quantitatifs

Dans un premier temps, augmentation des familles orientées vers le bon interlocuteur par les professionnel(le)s du terrain
Dans un second temps, augmentation des familles qui contactent directement le bon interlocuteur suite à une meilleure circulation des informations sur le territoire
Diminution, à la CCPAL, du nombre de contacts de parents mécontents du fonctionnement des services suite à une incompréhension et mauvaise information
Augmentation du nombre d'enfants fréquentant les services du périscolaire



Axe 1

Faciliter le lien entre les familles et les professionnel(le)s

Action 1.2 favoriser une meilleure communication entre les écoles et les garderies périscolaires pour instituer de la cohérence dans la prise en charge des enfants

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Réduire le cloisonnement qui persiste entre le milieu scolaire et périscolaire pour une meilleure communication entre les professionnel(le)s qui accompagnent les enfants au quotidien et permettre d'instaurer une cohésion et une continuité dans l'accueil des enfants tout au long de la journée selon les lieux où ils se trouvent (garderie périscolaire le matin et le soir, la cantine et l'école)

Inciter l'ensemble des accompagnants (scolaires et périscolaires) à mieux se connaître pour instaurer de la confiance entre adultes permettant la mise en place d'une relation positive sur l'enfant

Permettre " une formation" de chacun des acteurs concernés et une réassurance dans le rôle de chacun

Travailler ensemble pour proposer un meilleur soutien aux parents traversant une situation difficile

- Les indicateurs qualitatifs :

Meilleur accueil et accompagnement des enfants au sein de nos structures

Des parents plus confiants sur la prise en charge de leurs enfants

Diminution des tensions entre professionnel(le)s

- Les indicateurs quantitatifs

Diminution des signalements de parents mécontents sur la prise en charge de leurs enfants suite à une situation particulière (décès ou hospitalisations dans la famille, soucis médical ponctuel...)

Augmentation de la fréquentation des garderies périscolaires et cantines

Augmentation de temps d'échanges entre le milieu scolaire et périscolaire ainsi qu'entre le milieu scolaire et la collectivité



Axe 2
Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.1 Partager avec les écoles les différents lieux culturels présents dans les communes du territoire

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Faire découvrir aux enfants la richesse de leur territoire d'habitation
Les enfants, ayant accès à ces sites par le système scolaire, pourront ensuite inciter leurs parents à y retourner dans un cadre familiale
Augmenter la fréquentation de notre patrimoine incitant chaque lieux à améliorer l'accueil du public, bénéfique pour le tourisme

- Les indicateurs qualitatifs :

Des enfants et enseignants avec une meilleure connaissance du territoire
Une approche ludique du patrimoine local
Amélioration de l'accueil du public sur chaque lieux

- Les indicateurs quantitatifs

Augmentation de la fréquentation des lieux culturels du territoire dans le cadre scolaire
Augmentation de la fréquentation des lieux culturels du territoire dans le cadre familiale
Augmentation de la fréquentation des lieux culturels du territoire dans le cadre touristique



Axe 2 Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.2 Instaurer, dans les garderies périscolaires, un système de partage du matériel ludique d'activités pour changer régulièrement les activités proposées aux enfants

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Proposer un accueil périscolaire de meilleure qualité sur l'ensemble de notre territoire pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants et des parents
Améliorer les conditions de travail du personnel intervenant dans ces services
Instaurer une cohérence de fonctionnement sur l'ensemble des garderies périscolaires

- Les indicateurs qualitatifs :

Un personnel encadrant plus serein et plus à l'écoute des besoins des enfants
Proposition d'activités ludiques pour améliorer l'accueil des enfants
Des enfants en attente d'une prochaine séance
Partage d'informations enrichissantes entre professionnel(le)s

- Les indicateurs quantitatifs

Augmentation de la fréquentation des garderies périscolaires
Diminution de l'absentéisme du personnel encadrant
Diminution de situation conflictuelle entre professionnel(le)s
Diminution de situation conflictuelle entre parents et professionnel(le)s
Diminution de signalement de mécontentement des parents et des professionnel(le)s auprès de la collectivité



Axe 2
Inscrire l'action culturelle dans le quotidien des enfants et des jeunes

Action 2.3 Partenariat avec un ambassadeur du tri

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement
Inciter les enfants à échanger avec leurs parents sur ce sujet d'actualité et agir ensemble
Développer la collaboration avec les services existants du territoire

- Les indicateurs qualitatifs :

Retours positifs des parents, auprès des enseignants et du personnel encadrant, concernant la mise en application à la maison et avec leurs enfants, des informations sur le tri sélectif

- Les indicateurs quantitatifs

Nombre de parents indiquant leur souhait de voir reconduire d'autres animations ludiques et éducatives de ce genre au sein des écoles et services



Axe 3 **Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles**

Action 3.1 Pérenniser le bassin mobile actuel en un bassin fixe pour l'apprentissage de la natation

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Un apprentissage de la natation à portée de tous les enfants du territoire

Un besoin structurant pour les scolaires

Accessibilité aux centres de loisirs pour proposer des animations aquatiques pendant les vacances scolaires

Une proposition diversifiée d'animations aquatiques auprès de la population générale (bébé nageur, aqua gym, phobie de l'eau...)

- Les indicateurs qualitatifs :

Facilité l'accès à différentes activités aquatiques à l'ensemble de la population, en réduisant les problèmes de mobilité avec une installation d'un bassin mobile sur le territoire

Proposition pérenne d'activités aquatiques pour l'ensemble des enfants et jeunes du territoire

Proposition pérenne d'apprentissage de la natation au sein des écoles du territoire

Proposition pérenne d'activités aquatiques pour les parents avec leurs enfants (bébés nageurs)

- Les indicateurs quantitatifs

Augmentation du nombre d'écoles du territoire bénéficiant de cours de natation réguliers

Augmentation du nombre d'enfants sachant nager

Augmentation du nombre d'enfants inscrits aux centres de loisirs

Augmentation du nombre de parents profitant d'une activité avec leurs enfants



Axe 3 Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles

Action 3.2 Proposer un mur d'escalade (Liernais)

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Proposer une nouvelle discipline aux écoles du territoire favorisant le développement des capacités d'équilibre, de motricité, de vision dans l'espace, de courage et de responsabilités

Permettre aux parents de pratiquer une nouvelle discipline avec leurs enfants

Rendre notre territoire plus attractif

- Les indicateurs qualitatifs :

Diversifier les propositions d'activités sportives

Permettre aux écoles de notre territoire de bénéficier d'une nouvelle activité sportive

Proposer une activité en adéquation avec l'environnement

- Les indicateurs quantitatifs

Nombre de membres engagés dans l'association

Nombre d'enfants et d'adultes adhérents

Nombre d'écoles adhérentes



Axe 3 **Ouvrir l'accès à la culture et aux sports à tous les enfants et leurs familles**

Action 3.3 Édition, par l'office du tourisme du territoire, d'un livret saison culturelle et sportive à destination de l'ensemble des habitants du territoire dans un 1^{er} temps puis distribution à l'extérieur

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Développer et pérenniser la communication sur l'ensemble des activités sportives et culturelles présentes sur le territoire pour toucher un maximum de la population

Afficher l'attractivité du territoire

Susciter l'envie de pratiquer une ou plusieurs activités aux enfants et aux parents

Donner envie de s'investir dans une association voir même en créer une

Développer les activités sur différents secteurs du territoire

- Les indicateurs qualitatifs :

Meilleure visibilité des différentes activités existantes

Accessibilité simplifiée

- Les indicateurs quantitatifs

Augmentation de la fréquentation des enfants et de leurs parents sur les différentes activités proposées

Diminution du nombre de personnes en recherche d'informations sur les activités suite à un manque ou absence de communication

Augmentation du nombre de personnes s'investissant dans le fonctionnement des associations

Création de nouvelles associations pour proposer de nouvelles activités sur le territoire



Axe 4
Lutter collectivement contre les violences sous toutes ses formes

ction 4.1 Formation gratuite par jeunesse et sport sur les violences en général

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Améliorer l'accueil en général au sein des services
Employer des professionnel(le)s en capacité de repérer et d'interagir face à une situation de violence, quelle qu'elle soit

- Les indicateurs qualitatifs :

La totalité des professionnel(le)s formés pour faire face à toutes situations de violence
Des parents et des enfants plus confiants sur les différents lieux d'accueil

- Les indicateurs quantitatifs

Nombre de professionnel(le)s formé(e)s
Diminution du nombre de signalements d'incidents par les parents et les professionnel(le)s



Axe 4
Lutter collectivement contre les violences sous toutes ses formes

Action 4.2 Mise en place sur le territoire du « Pack nouveau départ »

- Pour quoi cette action, l'objectif à atteindre :

Être réactif immédiatement face à une situation d'urgence
Apporter le soutien dont les parents et les enfants ont besoin
Développer le travail de partenariat avec les travailleurs sociaux du territoire (PML, Conseil Départemental ...)

- Les indicateurs qualitatifs :

Être en capacité d'apporter un soutien immédiat à un parent victime de violences conjugales
Être en capacité d'apporter un soutien immédiat à des enfants victimes de violences conjugales

- Les indicateurs quantitatifs

Aucun enfant victime de violences conjugales déscolarisé
Aucun parent victime de violences conjugales dans l'incapacité de faire garder son enfant



LA COMMUNICATION ET LA GOUVERNANCE



COMMUNICATION SUR LE PEDT AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES/COLLABORATEURS ET DU PUBLIC :

Après signature, une réunion à destination des collaborateurs au projet, sera organisée fin septembre 2026 pour présenter le PEDT finalisé et lancer sa mise en place sur le territoire pour les 5 ans à venir.

Ce type de réunion pourra ensuite être proposé, une fois par an, pour communiquer sur l'avancée des différentes actions validées.

Des flyers différents selon s'ils sont destinés aux parents ou aux enfants, pourront être édités ponctuellement au cours des 5 années à venir pour informer de la mise en place d'actions répondant à leurs attentes et besoins.



GOUVERNANCE :

Le PEDT étant une action de l'axe 2 de la CTG, un comité de pilotage annuel sera greffé sur celui de la CTG afin de profiter du déplacement des partenaires pour effectuer un point sur l'avancée du dossier.

Selon le calendrier fixé pour les différents projets du dossier, des réunions et temps de travail seront organisés avec les partenaires concernés.

Plusieurs temps d'échanges annuels seront prévus avec les élus pour échanger sur le déroulement des projets et valider chaque étape.

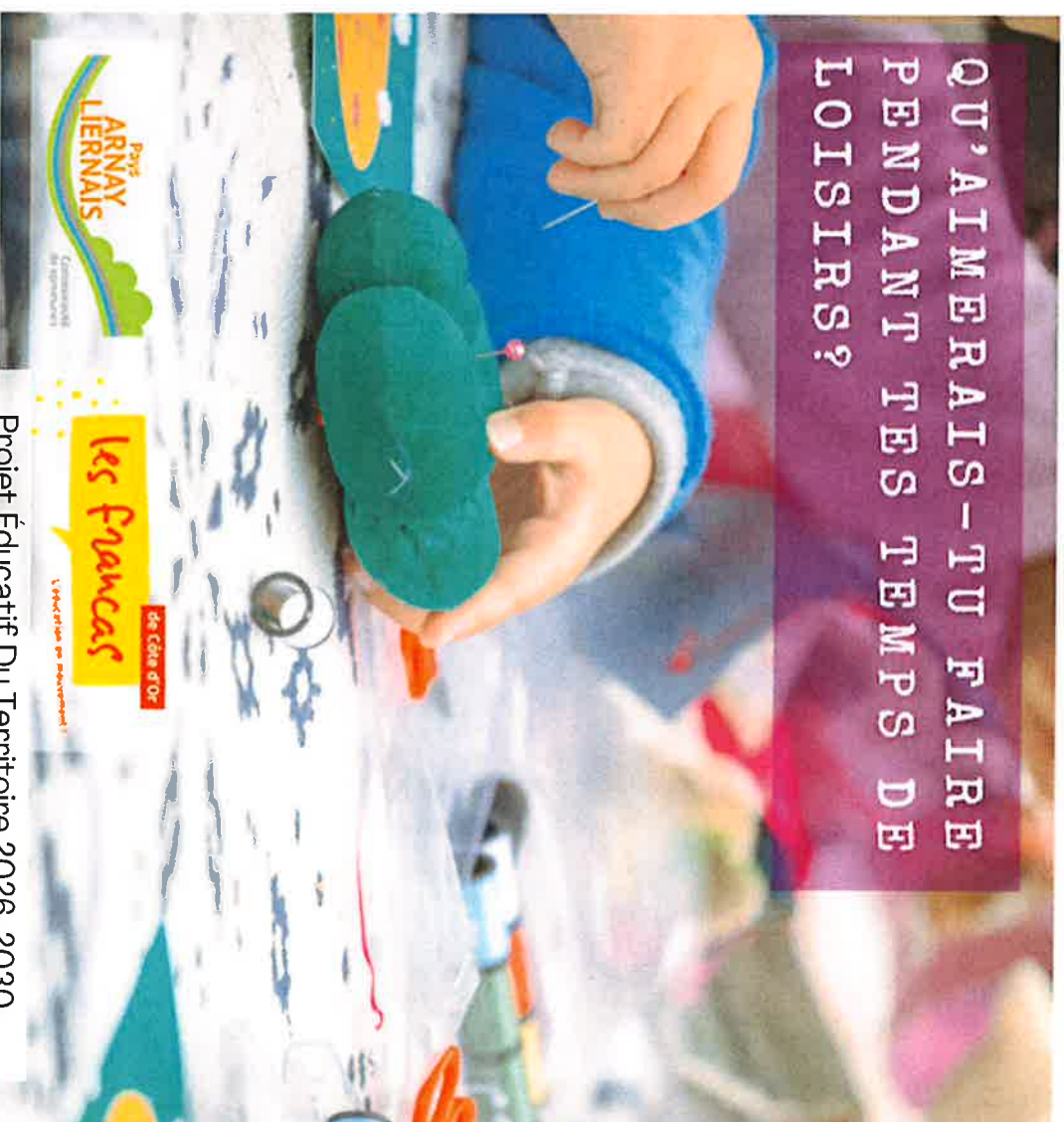


Annexes

(Quelques cartes postales d'enfants)



QU'AIMERAIS-TU FAIRE
PENDANT TES TEMPS DE
LOISIRS?



Ma réponse : J'aimerais
avoir une notice de la bibliothèque
pour en savoir le plus
possible sur tout
ce qui concerne les livres
pour une notice ou notice



De la part de
E. Y. de
école d'élèves

Merci de déposer votre réponse auprès d'une structure du territoire :
Au Centre Social, dans l'école de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21230 Arnay-le-Duc)

Ma réponse :
J'aimerais aller à la
pêche,
J'aimerais rencontrer
Rondele, J'aimerais
jouer à la 26



De la part de
Robin Dupuis
école d'élèves

Merci de déposer votre réponse auprès d'une structure du territoire :
Au Centre Social, dans l'école de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21230 Arnay-le-Duc)

Ma réponse :
J'aimerais aller au lycée et à la bibliothèque
pour savoir le plus de choses possible
à propos de la guerre civile.



De la part de
Julien
école d'élèves

Merci de déposer votre réponse auprès d'une structure du territoire :
Au Centre Social, dans l'école de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21230 Arnay-le-Duc)

Ma réponse : J'aimerais
faire du vélo, à la piscine,
à la bibliothèque, à la gare,
à la bibliothèque, à la gare,
à la bibliothèque, à la gare,
à la bibliothèque, à la gare.



De la part de
D. D.
école d'élèves

Merci de déposer votre réponse auprès d'une structure du territoire :
Au Centre Social, dans l'école de votre enfant

du crachin
du dessin
de l'organi
Craquin breilign
activité manuel

Alina



Au Centre Social, dans l'Ecole de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21250 Arrey-le-Duc)

Ma réponse : essayer la

et aussi aller à paris
~ tout offeil

De la part de

$$\bar{\sigma} \ll \bar{\sigma} = \bar{\sigma}$$


Au Centre Social, dans l'Ecole de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21230 Arney-le-Duc)

- faire de l'acrobatie
- faire xanoxone dissuasive

De la part de *Fre*



Au Centre Social, dans l'Ecole de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21230 Arrey-le-Duc)

Ma réponse : une fusée

- bon vin meublé
- atelier ont classique
- un film efficace très bon rendement
- du monde (Europe & la salle)
- genre des traditions
- une justice
- vivante le château de Versailles mes voisins
- Jeanne d'Arc avec les enfants
- l'écriture du plaisir la comédie

De la part de

2) Julie Jeanmin



Au Centre Social, dans l'École de votre enfant
ou directement à la Communauté de Communes (1 rue de la gare 21250 Arrey-le-Duc)



Coordination et rédaction :

DEJOURS Florence
Communauté de communes Pays d'Arnay Liernais

Conception Graphique :

BOBLET Allan
Association départementale des Francas de Côte d'Or

Photos : Sergey Novikov (libre de droits)

PEDT élaborer en
partenariat avec les
Francas de Côte d'Or



Remerciement tout particulier aux enfants, familles et professionnels ayant pris part à l'élaboration par le biais de cartes postales ou de temps d'échanges.

Coordonnées de l'interlocuteur sur le territoire:

Florence DESJOURS

Coordinatrice Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et chargée de coopération de la Communauté de communes du Pays d'Arnay, Liernais

1 rue de la Gare - 21230 Arnay le Duc

Tél : 07 86 10 14 06

Mail : coordination.petite.enfance@ccarnayliernais.fr



